

**Procès-verbal du Conseil d'administration extraordinaire de l'IUT du Havre du 5 juillet 2016**

Approuvé à la séance du 20.09.2016

Présents : Mmes Cherière, Delforge, Fleixas, Goujon, Lecroq, Leray, Mabire, Anne Millet, Sylvie Millet, Panchou, Odièvre ; MM. Ben Moussa, Bertrand, Duflo, Fatras, Grancher, Joignant, Sadeg, Zlitni.

Excusées représentées : Mmes Dilard.

Excusés représentés : MM. Bénard, Cédéno, Garnier, Maréchal.

Excusée : Mme Morel.

Absents : Mmes Arnaud, Besnard, Le Gal ; MM. Costa-Drolon, Delaunay, Gaffet, Huyart, Jego, Le Bossenec, Magoarou, Richer, Texier.

Invités : Mme Delacour-Baudry, M. Lauwick, M. Vautier, M. Dupuis (intervention ponctuelle).

Secrétaire de séance : I. Delacour-Baudry

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2016.
2. Informations du directeur.
3. Avis sur la nomination du chef de département Gestion des entreprises et administrations.
4. Avis sur la nomination du chef de département Génie civil et construction durable.
5. Avis sur la nomination du chef de département Génie électrique et informatique industrielle.
6. Direction adjointe : présentation des candidats et approbation des missions.
7. Subventions diverses.
8. Questions diverses.

Le président déclare la séance ouverte à 18h20. Il présente Mme Malika Cherière, Conseillère régionale, suppléante de Mme Françoise Guégot.

**1. Approbation du procès-verbal du 17 mai 2016**

Vote pour l'approbation du procès-verbal du 17 mai 2016 en tenant compte des modifications demandées par Sylvie Millet.

24 votants.

**Résultat du vote : 20 voix pour  
4 abstentions**

**2. Informations du directeur**

Le directeur donne des informations concernant le futur IUT. Le programmiste vient d'être nommé. Une de ses missions est d'analyser les quatre sites possibles.

La participation des étudiants au projet sera sollicitée en septembre.

Le directeur laisse la parole à Bertrand Dupuis qui intervient suite à la demande du SGEN et du SNESUP.

M. Dupuis effectue une médiation au sein du département TC. Il explique, tout d'abord, en quoi consiste une médiation. L'objectif de la médiation est de rétablir un mode de communication compatible avec l'organisation.

Pour le département TC, la mission a été confiée à M. Dupuis après une discussion avec le directeur de l'IUT et le président de l'université. Chaque personne du département a pu être reçue individuellement par M. Dupuis ou sa collègue. Puis l'expression a été collective. La vision de l'autre a été communiquée.

M. Joignant ne comprend toujours pas la nature du problème, en TC, après trois conseils d'administration où il a été évoqué. M. Dupuis répond que les échanges sont confidentiels.

Magalie Mabire pose le problème de l'absence de chef de département dans la durée. Car le travail conjoint entre le chef de département et la secrétaire de département est primordial pour l'organisation d'un département.

M. Dupuis répond que le temps est l'allié du médiateur surtout quand il y a un historique comme celui du département TC.

Le directeur affirme, que, même si le chef de département a démissionné, la direction des études est effectuée par trois personnes. Normalement, un administrateur provisoire aurait dû être nommé. Mais le directeur craignait de mettre encore plus de déséquilibre dans cette situation instable. Il assure donc lui-même la légalité des actes et les signatures nécessaires.

Pascale Panchou demande qui a mandaté la médiation. C'est le directeur et le président de l'université qui ont donné mission au cabinet des médiateurs. Celui-ci intervient depuis trois ans sur l'université du Havre.

Pour Benoît Ben Moussa le but est de travailler avec efficacité. M. Dupuis y croit.

Benoît Ben Moussa se pose la question du support du poste du chef de département qui a muté après sa démission. Le directeur répond que le support reste affecté au département TC.

Le président remercie Bertrand Dupuis pour son intervention.

**3. Avis sur la nomination du chef de département Gestion des entreprises et des administrations**

Mme Panchou, puis M. Vautier lisent un texte écrit par M. Debs qui est aphone. M. Gabriel Debs a décidé de ne plus candidater pour le poste de chef du département GEA. Il a été choqué que la direction apporte son soutien à des personnes qui s'opposent au chef de département et par une question du directeur sur l'atmosphère du département lors de la dernière réunion statutaire. Des administrateurs sont émus par cet événement. Le président propose de rencontrer très rapidement Gabriel Debs qui est très sincèrement désolé pour cet épisode.

Magalie Mabire s'inquiète de l'absence de chef de département par rapport au secrétariat. La direction doit soutenir les chefs de département. L'étudiant et le bon fonctionnement du département ont toujours été au centre des préoccupations de Gabriel Debs. Magalie Mabire le remercie. Le directeur regrette que Gabriel Debs ait pris ses questions pour des attaques lors de la réunion statutaire. C'était une demande réelle pour que les membres de GEA puissent s'exprimer. Le directeur soutient toujours les chefs de département. Pascale Panchou témoigne du mauvais climat de la réunion statutaire. Pour elle, Gabriel a été un bon chef de département qui a bien travaillé et a mis en place des procédures où il y en avait besoin.

#### **4. Avis sur la nomination du chef de département Génie civil et construction durable**

M. Luc Verdure se présente. Il est professeur agrégé de « Sciences industrielles de l'Ingénieur et ingénierie des constructions ». En 2004, il a obtenu une thèse de doctorat. Depuis 2007, il est enseignant, à l'IUT, au département GCCD. En 2010, il a été nommé directeur des études chargé des premières années. Depuis 2013, il est directeur des études en charge des emplois du temps et des services enseignants.

Le département GCCD possède de nombreux atouts : organisation rigoureuse, attractivité, ouverture sur l'international, nombre croissant d'intervenants extérieurs, actions comme les 20 ans du département, mise en place de l'alternance.

M. Verdure souligne l'action du chef de département sortant. Il souhaite s'impliquer pour pérenniser les atouts du département.

Il compte observer une grande vigilance par rapport au recrutement en continuant les actions de promotion, dans le respect de la loi et des décisions du conseil d'administration.

Il se soucie du prochain départ du technicien de la halle à béton. Il faut absolument le remplacer pour assurer les TP.

Il souhaite budgétiser les dépenses de LP dans les dépenses du département.

La création d'une licence professionnelle, projet porté par Anne Pantet, va se concrétiser sous peu.

En ce qui concerne la pédagogie, le public étudiant a évolué. Les pratiques des enseignants peuvent également évoluer comme l'apprentissage par le problème. M. Verdure n'obligera personne à pratiquer des méthodes de pédagogie active. Des modules seront expérimentés sur la base du volontariat.

M. Verdure souhaite renforcer les liens avec l'extérieur, donner au département la force d'un réseau en créant un annuaire d'anciens étudiants.

Il a pris l'engagement d'établir un calendrier et de faire un compte-rendu pour toute réunion.

Il souhaite accompagner la secrétaire de département, Anne Millet, en ce qui concerne ses besoins en bilan de compétences et en formation.

Il a la volonté d'être à l'écoute, notamment des étudiants. Il est tout à fait conscient des enjeux et de la dimension du poste de chef de département.

M. Verdure remercie les administrateurs pour leur attention.

Mme Lecroq demande à M. Verdure qui va être directeur des études pour les emplois du temps. Il répond que ce changement a été anticipé : ce sera Cécile Nicolle. Thierry Mirebeau devient directeur d'études de première année.

Les administrateurs procèdent au vote.

22 votants

**Résultat du vote : unanimité.**

#### **5. Avis sur la nomination du chef de département Génie électrique et informatique industrielle**

M. Philippe Lavallée postule pour un second mandat de chef de département après douze années de direction d'études. Il veut continuer à accompagner les étudiants dans le travail qu'il a impulsé.

Il travaille avec un groupe national pour la rédaction du DUT en termes de compétences.

Une formation sur l'apprentissage actif est proposée à des collègues.

Florence Lecroq évoque le dernier conseil de département. Tout a été dit sur ce qui n'allait pas. Il y a eu une mise au point. Elle voit que Philippe Lavallée a déjà pris des décisions qui allaient dans le bon sens afin de pérenniser le fonctionnement du département. Pour lui, la problématique est le manque de temps : il ne faut pas oublier que Génie électrique et informatique industrielle est devenu un petit département avec peu d'enseignants.

Benoît Ben Moussa demande les résultats de l'élection au conseil de département. Il y avait 12 votants : 2 voix contre, 2 abstentions, 8 voix pour.

M. Lavallée reconnaît que son implication nationale (il est président de l'ACD et pilote les Journées pédagogiques de la professionnalisation) entraînent des frais de déplacement qui sont pris sur le budget du département.

Mme Mabire soulève le problème du secrétariat. Quels moyens humains souhaite-il ? M. Lavallée juge que plus d'un mi-temps serait mieux.

Le prédécesseur du directeur avait décidé que GEII et GMP auraient un secrétariat commun pour les deux départements.

Le directeur veut un secrétariat par département pour le nouvel IUT. Lors de la distribution des postes dans les années futures, le conseil d'administration décidera s'il faut un enseignant ou une secrétaire. L'université ne remplace une personne absente pour longue maladie qu'à mi-temps. Il y aura de nouveau un départ à la retraite en Génie électrique et informatique industrielle cette année.

Les administrateurs procèdent au vote.

24 votants.

**Résultat du vote : unanimité.**

#### **6. Direction adjointe : présentation des candidats et approbation des missions**

Le directeur remercie, tout d'abord, Pascal Vautier qui s'est investi pleinement dans la direction adjointe chargée des relations avec les entreprises. Le directeur le remercie sincèrement pour son action très positive. M. Vautier a continué et prolongé le travail mis en place par Jean-Robert Delahaye. Il a géré le DUT A+P et a accompagné l'ensemble de l'IUT dans ses relations avec les industriels.

Il travaille encore aujourd'hui à mettre en place une session de formation continue en Génie mécanique et productive.

Le directeur donne la parole à Pascal Vautier. Il a eu plaisir à travailler avec chaque département pour promouvoir la réussite de nos étudiants. Pour le travail sur l'assiduité, il s'est appuyé par l'ensemble des contributions des départements.

Il ne souhaite pas candidater de nouveau à la direction adjointe chargée des relations avec les entreprises pour des raisons personnelles.

Le directeur présente les trois candidats à la direction adjointe ainsi que leurs missions. Philippe Seeleuthner est proposé pour la direction adjointe chargée des relations avec les entreprises. Basilia Marchandise-Ruiz est proposée pour la direction adjointe chargée des relations internationales. Armelle Motte est proposée pour la direction adjointe chargée de la qualité et de l'évaluation.

Les missions de chacun(e) ont été explicitées dans l'appel à candidatures du 23 juin 2016.

Le directeur propose ces trois personnes car il a besoin d'être secondé par ces personnes afin d'avancer dans la réalisation de son programme. En ce qui concerne la qualité, il reste 80% du travail à faire. En matière de relations internationales, nous sommes dans une période de travail intense.

Benoît Ben Moussa souligne que deux des candidats sont impliqués dans le conflit qui existe en TC. Cela lui pose un problème.

Le directeur rappelle que la médiation est en cours. Un travail en profondeur est effectué. Il espère un retour rapide à la sérénité. Armelle Motte et Basilia Marchandise-Ruiz ont fait des propositions au médiateur pour avancer. Le président avait demandé qu'elles sortent de TC ou au moins démissionnent du conseil de département. Le médiateur s'y est opposé (ce n'est pas nécessairement l'origine du trouble). Le département a besoin d'elles pour les cours.

Pour Benoît Ben Moussa, on ne peut se prononcer avant le résultat de la médiation.

Pascale Panchou demande comment les missions de direction adjointe sont remplies actuellement. Le directeur demande aux personnes anciennement directeurs adjointes d'effectuer des missions ponctuelles : par exemple, il est indispensable de préparer l'accueil des étudiants étrangers, d'accompagner nos propres étudiants dans leurs démarches d'inscription à l'étranger. Il convient aussi de continuer la réflexion sur notre démarche qualité : plusieurs collègues travaillent avec les consultants. Nous répondons aussi à des offres de programmes de formation continue.

Hugues Duflo pense que renommer des personnes qui sont la cause de souffrance n'est pas un bon signal pour le département TC. Il propose que les candidats assurent un interim jusqu'à la fin de la médiation. Au nom du SGEN, il dit que le CA aura plus de moyens pour se prononcer après la médiation ou après les vacances.

Sylvie Millet dit que le directeur avait annoncé, lors de sa candidature, qu'il reprendrait la même équipe. Il ne faut pas faire l'amalgame entre les problèmes du département Techniques de commercialisation et le rôle de la direction qui est reconnu par l'université et les étudiants. Le travail sur les procédures est important pour faciliter le travail de tous. Elle trouve que le bilan des directions adjointes est bon. Les administrateurs étudiants n'ont pas encore été entendus alors que les étudiants sont au cœur de notre mission. Pour avancer, il faut une équipe de direction en place. Il faut voter ce soir.

Suzanne Fleixas ne veut pas précipiter les choses. Benoît Ben Moussa, Pascale Panchou et Suzanne Fleixas pensent qu'il faut reporter le vote. Le directeur rappelle que de nombreux chantiers doivent être avancés pour promouvoir la réussite étudiante

Le président propose un vote global pour l'équipe de direction adjointe. C'est le texte et l'esprit des statuts. La direction est une équipe complète.

Sami Zlitni voudrait voter séparément. Le président a déjà répondu.

Bruno Sadeg se demande s'il ne faudrait pas amender les statuts pour savoir si une approbation du conseil d'administration est nécessaire.

Benoît Ben Moussa : peut-on voter pour savoir si on vote en bloc ? Le président refuse.

Les administrateurs procèdent à un vote global pour l'approbation de la nomination des trois directeurs adjoints : Basilia Marchandise-Ruiz, Armelle Motte et Philippe Seeleuthner.

24 votants.

**Résultat du vote : 13 voix pour  
10 voix contre  
1 abstention**

Le directeur a bien entendu les messages. Il s'engage à prendre rendez-vous pour des échanges francs sur cette direction adjointe quand la médiation sera achevée.

## **7. Subventions diverses.**

- Cotisation annuelle pour l'association « Pour la promo de l'Enseignement de la construction acier » : 300,00€.
- Cotisation annuelle pour l'Assemblée des Chefs de Département TC : 400,00€.
- Subvention colloque IDEES « Traces du Corps » : 900,00€.
- Cotisation annuelle CRI-IUT : 100,00€.
- Cotisation annuelle pour l'Assemblée des Chefs de Département HSE : 200,00€.
- Subvention pour le collègue Marceron de Montfort sur Risle pour participer à la finale de Course en cours : 514,40€.

Les administrateurs procèdent à un vote global.

24 votants.

**Résultat du vote : 22 voix pour  
2 abstentions**

## **8. Question diverse**

Le président présente le projet de Bachelor : une troisième année à visée plus généraliste qu'une licence professionnelle qui permettrait aux étudiants de mieux développer leur compétences humaines, de management sans oublier le savoir-être. La clé serait l'adaptabilité et donc l'employabilité.

Sur ce projet, il y a une divergence entre les présidents et les directeurs d'IUT, qui pensent que des Licences professionnelles à champ large permettrait de remplir cet objectif, sur lequel tous s'accordent. Des réunions sont prévues pour avancer sur un accord au sein du système IUT et aller au combat ensemble.

Benoît Ben Moussa demande comment le MEDEF conçoit cela sur la grille de salaire. Le président répond que le MEDEF n'a pas encore de position sur ce qui concerne la grille des salaires.

Les élus SGEN enseignants ont posé 5 questions et ont demandé à ce que ces questions soient retranscrites ainsi que la réponse du directeur du 4 juillet.

- 1) Qu'en est-il de la médiation en TC ?
- 2) Peut-être qu'avant de choisir les directeurs adjoints, il pourrait être judicieux que les administrateurs puissent bénéficier d'une information concernant les fonctions attendues. Pour cela, nous demandons à ce que soient invitées les personnes pouvant décrire les activités organisées et pilotées au niveau de l'université, à savoir :

Nathalie Boivin (CAPIGOSI) et Pedro Lages Dos Santos (VP stratégie)

Jean-Robert Delahaye (SFC CFA)

Michaël Hauchecorne (VP délégué international)

- 3) Quel (s) sont les mouvements des personnels prévus en cette fin de l'année universitaire à l'IUT ?
- 4) Que préconise le rapport d'évaluation de l'IUT ? Est-il demandé un retour sur les évaluations info? Si oui, pourrions-nous être informés du processus ?
- 5) Serait-il possible de connaître l'état des comptes de l'IUT en ce milieu d'année civile ?

Réponse du directeur avant le conseil d'administration.

« Comme je l'ai fait de vive voix cette après-midi, j'ai le plaisir de vous informer que, à ma demande, le médiateur a pu se rendre disponible pour donner compte-rendu de son travail avec l'IUT au Conseil d'administration.

Concernant les questions techniques évoquées :

- une réponse partielle sera présentée concernant les finances : l'important n'est pas tant la somme qui est consommée (elle sera communiquée) mais l'état de la collecte des recettes : or, nous ne connaissons cette somme que fin septembre.
- nous n'aurons pas de réponse concernant les mouvements de personnel car ceux-ci sont gérés par une commission ad hoc au sein de l'université : elle ne se réunira que le 6 juillet.
- comme je l'ai maintes fois dit, le rapport d'évaluation de l'IUT et des départements nous sera communiqué vers mars 2017.

Enfin, en accord avec le président du Conseil, il ne saurait être question d'inviter ou convoquer des personnels de l'université pour discuter d'affaires d'organisation strictement internes à l'IUT. Je rappelle qu'aux termes de nos statuts, seul le directeur répond au Conseil d'administration de l'IUT et à lui seul. Il ne saurait y avoir une tutelle de l'IUT par les personnes mentionnées. Elles-mêmes ne le comprendraient pas. Je réaffirme par ailleurs que l'IUT travaille en toute confiance et efficacité avec les services et instances de l'université du Havre et de ses personnels. »

Le directeur remercie les membres du SGEN pour leur participation à la vie de l'IUT.

Fin de séance.